

Le dispositif d'Appui Conseil

Précédemment tournée vers l'amélioration continue, la démarche d'appui conseil présente désormais une nouvelle formule.

Les interventions ont maintenant pour objectif l'accompagnement des Missions Locales qui se trouvent dans des situations particulièrement délicates. Il s'agit ainsi d'accompagner les structures rencontrant un ou plusieurs dysfonctionnements importants qui entravent leur fonctionnement.

□ 1 : La démarche

Cette démarche est basée sur **le volontariat** de la Mission Locale. Elle repose sur la mobilisation d'un cabinet de consultants spécialisé dans le domaine d'intervention. En cas de nécessité, des membres du réseau pourront intervenir en support.

Pour faire appel à l'appui conseil, La ML contacte directement l'UNML via le formulaire dédié.

L'ARML de la région concernée sera systématiquement informée de la démarche.

Déroulement de l'Appui Conseil :

- Prise de contact avec la ML concernée (UNML) : précision du besoin, mobilisation du cabinet
- Réalisation du diagnostic par le cabinet (diagnostic flash)
- Elaboration du plan d'action
- Mise en œuvre du plan d'action

□ 2 : Les cas de mobilisation

Vous pouvez faire appel à l'appui conseil en cas de dysfonctionnement qui impacte très fortement le fonctionnement de votre structure :

- Situation financière épineuse
- Problématique organisationnelle : restructuration, PSE...etc

□ 3 : Ce que l'appui conseil ne traite pas

A noter que l'appui conseil ne comprend pas :

- D'interventions dans le cadre de l'amélioration continue
- D'interventions pour le déploiement de l'offre de service ou sur les thématiques d'accompagnement
- D'interventions sur l'optimisation des moyens (processus d'achat par exemple)

□ 4 : Modalités

Les interventions dureront entre 15 et 20 jours selon le déroulement suivant :

- Diagnostic Flash
- Elaboration du plan d'action
- Mise en œuvre du plan d'action

Les interventions étant de courte durée, la mise en œuvre du plan d'action à moyen et long terme sera effectuée par la Mission Locale.

Les déplacements seront exceptionnels et devront être approuvés au préalable par l'UNML.

Si une mobilisation d'un membre du réseau est prévue, ce dernier n'interviendra pas dans sa région.

L'appui conseil est un accompagnement mis à disposition du réseau gratuitement.

Il repose sur le volontariat de la structure bénéficiaire.

□ 5 : Les documents

Avant le lancement de la démarche, les structures devront signer un acte d'engagement concernant leur participation active au dispositif jusqu'à la fin de celui-ci.

Les éléments permettant le suivi du dispositif seront réunis au sein d'un document de suivi composé des parties suivantes :

- **Rapport de diagnostic** : constats et conclusions du diagnostic flash
- **Fiche de cadrage** : besoin, objectifs
- **Fiche de suivi intermédiaire** : plan d'action, rétroplanning indicatif
- **Fiche bilan** : reprise des objectifs, recommandations, points de vigilance

Les cabinets pourront également fournir des livrables aux structures bénéficiaires.

□ 6 : Le suivi

- **Visio de lancement (1h)**
 - ⇒ Participants : ML bénéficiaire, cabinet et/ou intervenant réseau, UNML.

- **Suivi intermédiaire :**
 - ⇒ Appels ML,
 - ⇒ Appels cabinet et/ou intervenant réseau,
 - ⇒ Aussi souvent que nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du dispositif.

- **Visios bilan (1h chacune) :**
 - ⇒ Avec la ML bénéficiaire : reprise du document de suivi
 - ⇒ Avec les intervenants

□ 6 : Evaluation du dispositif

L'évaluation du dispositif sera effectuée à partir des retours qualitatifs des Missions Locales bénéficiaires et des intervenants via un questionnaire.